

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017**

### **COMPTE RENDU**

#### **TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) donne pouvoir au Maire de signer les marchés suivants, attribués par la commission d'appels d'offres :

Lot 1 : démolition – maçonnerie : entreprise BRUNSON	41 562,96 € HT
Lot 2 : couverture – charpente : entreprise HURPET	28 409,86 € HT
Lot 3 : enduits intérieurs et extérieurs : entreprise BRUNSON	34 255,14 € HT
Lot 4 : menuiseries extérieures bois : entreprise FRENOIS	17 966,97 € HT
Lot 5 : cloisons doublages isolation : entreprise FAÇON PLATRE	9 668,45 € HT
Lot 6 : menuiseries intérieures : entreprise FRENOIS	22 031,00 € HT
Lot 7 : électricité VMC : entreprise SOCKELEC	11 014,00 € HT
Lot 8 : plomberie – chauffage : entreprise THEVENIN	10 705,00 € HT
Lot 9 : carrelage faïences : entreprise DECOSOL	7 477,72 € HT
Lot 10 : peintures revêtement de sol : entreprise DECOSOL	15 441,52 € HT
Lot 11 : élévateur : société ERMHES : 21 000,00 € HT, cette somme incluant le coffrage.	

Soit un montant total HT de 218 732,62 € et 262 479,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de signer le marché attribué à la société GABELLA pour la réalisation de travaux d'un mur de soutènement « chemin de Blin Chaux » à Villemonty pour un montant HT de 30 000 €.

#### **GESTION**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de six personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises des Ardennes en 2018.

Considérant le terme de la délégation de service public de l'eau en juillet 2017 et celui de la DSP assainissement en 2018, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les deux avenants concernés, prorogeant le terme au 31 décembre 2020 et incluant les modifications générées par les lois BROTTÉ, WARSMANN et HAMON.

La modification de la délibération du 13 septembre 2016 concernant la cession d'une parcelle de terrain à Amblimont porte sur l'emprise foncière nécessaire à l'implantation d'un tourne à gauche sur la RD 964 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réduire cette emprise de 150 m<sup>2</sup> à 80 m<sup>2</sup> à 0,40 € soit 32 €. Les autres conditions restent identiques.

Le Conseil Municipal décide de compléter la commission d'appels d'offres par trois suppléants, élus à l'unanimité :

- Madame Virginie DELGOFFE
- Madame Michelle FORTIER
- Monsieur Alain RENARD.

#### **PERSONNEL**

Considérant les avis rendus par le Comité Technique auprès du Centre de Gestion en date du 23 mars 2017 et 18 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la suppression de l'emploi vacant d'agent administratif 5/35<sup>ème</sup> et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

#### **POINT AJOUTÉ**

Considérant la nécessité de déconstruire un bâtiment de la friche industrielle du centre ville et d'enfouir le câble haute tension existant, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter des subventions au titre des fonds FEDER, auprès de la Région au titre du contrat de territoire et auprès du Département pour un montant de travaux estimés à 90 800 € HT.

### **SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son désaccord avec l'article paru dans l'Ardennais sur les rythmes scolaires et renouvelle l'explication de son ressenti à savoir, que la commune doit agir en accord avec les parents, les enseignants et pour le bien des enfants.

Fermeture estivale de la Poste du 24 juillet au 5 août : le maire s'est élevé contre cette décision auprès des instances compétentes, qui disent uniquement appliquer les textes.

Nomination d'une bibliothécaire coordonnatrice à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg : Mademoiselle Lerla BAERT.